

Le cadre réglementaire :

Arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de l'examen :

L'épreuve 3 consiste en une « présentation pendant 20 minutes d'une action conduite par le candidat témoignant de son rôle de personne ressource en matière d'éducation inclusive et de sa connaissance des modalités de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, suivie d'un échange d'une durée de 10 minutes avec la commission. La présentation peut se faire à partir de tout support écrit ou numérique (enregistrements audio, vidéo, etc.) ».

Circulaire n°2017-026 du 14 février 2017 :

« Il s'agit pour le candidat de présenter une action de sensibilisation, d'information, de valorisation d'une action pédagogique à destination de professionnels de l'éducation ou de partenaires ».

Points de vigilance concernant l'oral devant le jury :

- L'épreuve orale devra correspondre aux attendus de l'examen en matière de durée (20 minutes de présentation et échange avec le jury d'une durée de 10 minutes).
- La présentation se fera à partir de tout support écrit ou numérique.
- Les documents présentés au jury devront :
 - témoigner d'une action auprès de professionnels de l'éducation ou de partenaires de l'école ou de l'établissement,
 - faire apparaître le rôle de personne ressource en matière d'éducation inclusive,
 - montrer que le candidat connaît l'ensemble des modalités de scolarisation ou de prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers.
- L'action choisie et présentée par le candidat devra faire l'objet d'une analyse structurée mettant en évidence les points forts au regard de la démarche entreprise. La qualité de l'exposé sera examinée avec toute l'attention nécessaire.
- Le témoignage du rôle de personne ressource en matière d'éducation inclusive devra faire apparaître deux dimensions de la mission :
 - Le rôle sensibilisateur à l'éducation inclusive : la commission sera attentive au fait que le candidat veuille à créer une vision partagée de l'inclusion et contribue à l'élaboration d'une véritable politique en ce domaine.
 - Le rôle moteur au développement de l'éducation inclusive : le candidat sera vigilant à mettre en exergue, au travers de l'action présentée, au moins l'une des mesures suivantes :
 - l'incitation à la mise en œuvre dans les classes, dispositifs ou structures, d'actions pédagogiques différenciées et adaptées
 - l'aide à l'identification des besoins des élèves et de leurs répercussions sur les apprentissages
 - la participation à l'analyse et au traitement des situations pouvant faire obstacle
 - l'aide à la mise en œuvre collective d'une pédagogie différenciée et adaptée à tous les élèves
 - l'aide à l'identification des besoins des enseignants et des personnels prenant en charge les enfants ou adolescents (AVS, AMP, ETS, ATSEM, ATOSS, ...) en terme de formation
 - la participation à l'élaboration progressive et adaptée du parcours individuel des élèves.
- Dans le cadre de la connaissance des modalités de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, le candidat devra montrer qu'il possède une certaine maîtrise des concepts en jeu, qu'il a intégré les textes réglementaires en vigueur, qu'il sait identifier les ressources territoriales.
- Lors de l'échange avec la commission, le candidat devra être en mesure de répondre aux sollicitations en tenant compte des remarques formulées. Une attention sera portée sur la capacité du candidat à justifier son argumentaire et à analyser des exemples de situations qu'il veillera à présenter à la commission de manière à éclairer ses réponses.

Proposition de grilles d'aide à l'évaluation des compétences du candidat :

| Dossier présenté | Evaluation des membres de la commission |
|---|--|
| <p>Penser, concevoir et élaborer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'action présentée par le candidat est claire et respecte le format demandé (20 minutes de présentation) - le support est présenté sous forme écrite ou numérique - Les documents présentés à la commission : <ul style="list-style-type: none"> o témoignent d'une action auprès de professionnels de l'éducation, de partenaires de l'école ou de l'établissement, o font apparaître le rôle de personne ressource en matière d'éducation inclusive, o montrent que le candidat connaît l'ensemble des modalités de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers. - L'action choisie et présentée par le candidat devra faire l'objet d'une analyse structurée mettant en évidence les points forts au regard de la démarche entreprise. La qualité de l'exposé sera prise en compte. | |
| <p>Mettre en œuvre, animer et communiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au regard de l'action présentée, le candidat fait montre d'efficacité dans son témoignage : <ul style="list-style-type: none"> o analyse de la situation amenant au choix de l'action menée o présentation planifiée et structurée o choix des exemples pour valoriser le témoignage o précision des propos, absence de répétitions o mise en évidence des points forts et des limites de l'action entreprise - qualité de l'exposé : <ul style="list-style-type: none"> o aisance langagière o registre de langue adapté o clarté du discours, concision et précision o utilisation pertinente de support numérique le cas échéant | |
| <p>Accompagner :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le témoignage du rôle de personne ressource en matière d'éducation inclusive fait apparaître deux dimensions de la mission : <ul style="list-style-type: none"> o le rôle sensibilisateur à l'éducation inclusive : vision partagée de l'inclusion et | |

| | |
|---|--|
| <p><i>élaboration d'une véritable dynamique en ce domaine.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Le rôle moteur au développement de l'éducation inclusive : mise en exergue, au travers de l'action présentée, au moins d'une des mesures abordées dans les points de vigilance</i> • <i>Dans le cadre de la connaissance des modalités de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, le candidat montre qu'il possède une certaine maîtrise des concepts en jeu, qu'il a intégré les textes réglementaires en vigueur, qu'il sait identifier les ressources territoriales.</i> | |
| <p><i>Observer, analyser et évaluer :</i></p> <p><i>- l'échange montre que le candidat sait :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>justifier ses choix et mettre en exergue la structure générale de sa prestation,</i> • <i>commenter ses choix de manière à montrer une cohérence d'ensemble avec son action en tant qu'enseignant personne ressource,</i> • <i>analyser des exemples de situations de manière à éclairer ses réponses,</i> • <i>élargir les horizons (classe, école, établissement, circonscription, département, ...),</i> • <i>valoriser la diversité des expériences passées,</i> <p><i>- en matière de culture professionnelle, le candidat dispose de références. Il sait conjuguer théorie et pratique et en faire part.</i></p> <p><i>- au regard de l'éthique professionnelle, le candidat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>manifeste la justesse de son positionnement</i> • <i>a conscience des problèmes de confidentialité : secret partagé, partage d'informations aux accompagnants, aux collègues, aux familles, ...</i> | |
| <p><u><i>Commentaires de la commission :</i></u></p> | |
| <p style="text-align: center;">NOTE sur 20 :</p> | |